

Nice, le 28 juin 2022

## Commission Territoriale des Statuts et des Règlements

### Division CMCD – Procès verbal n°1 Samedi 4 juin 2022 Siège de la Ligue – Aix-en-Provence

Membres de la CTRS-Division CMCD

Président : Christian GROS

Membres : Christine BOULEN, Cathy DEFRANCE, Caroline FINALTERI, Yannick PETIT.

Excusés : Nancy DUCOUX, Laurent MARIA, Magali MARIA

Invité(e)s : Roger BADALASSI - Président de la CTA, Philippe BOULEN - Président de la CTC- Claire BRUNET et Alexandre MARY – représentants HFM.

Secrétaire : Véronique BRUNEL

#### Objet de la réunion Contrôle final des clubs territoriaux soumis à la CMCD territoriale

Le Président de la Commission des Statuts et des Règlements, Christian GROS ouvre la séance à 9h30 et remercie les membres de la division CMCD et les personnes invitées de leur présence.

Les membres de la Division CMCD se sont réunis au siège de la Ligue à Aix-en-Provence pour faire le contrôle final des clubs soumis à la CMCD territoriale

Au vu des difficultés rencontrées au cours de la saison pour avoir les informations précises via les fiches bilans Gesthand extraction : nombre de suivis des Accompagnateurs d'Ecole d'Arbitrage, validation des formations, équivalence des diplômes, grade des JAJ, ...la commission a invité Philippe BOULEN et Roger BADALASSI, Claire BRUNET et Alexandre MARY pour HFM et les remercie pour leur aide et leur expertise dans l'examen des clubs qui sont en carence au niveau de leur CMCD.

La commission a aussi pris en compte au niveau sportif le problème du nombre d'équipes jeunes engagées dans les championnats qui apparaissent sur les fiches bilans clubs accessibles depuis Gesthand extraction. En effet pour les équipes évoluant au niveau départemental, dans certains comités, une même et seule équipe peut apparaître plusieurs fois ce qui complique les contrôles.

Egalement, la commission, en raison des difficultés rencontrées par les clubs ayant des équipes évoluant uniquement au niveau départemental, et dans un souci d'équité pour les autres, a pris la décision de ne contrôler que les équipes D1M et D1F accédant aux championnats territoriaux.

A la date de la réunion, les noms de toutes ces équipes n'ayant pas été communiquées par les COC départementales, la Division CMCD se réunira ultérieurement pour statuer.

Au vu des données enregistrées dans Gesthand, des informations portées à la connaissance de la division CMCD tant par les clubs que par les personnes invitées lors de cette réunion, il a donc été décidé d'infliger les pénalités suivantes applicables la saison sportive 2022/2023

N° club	Club	Equipe CMCD Ligue	Points pénalité
6305007	HB CHAMPSAUR VALGAUDEMAR	Honneur Territorial Masculin	2
6306022	VALLIS AUREA HBC	Nationale 3 Territorial Féminin	2
6306040	VENCE	Excellence Territorial Masculin	2
6313005	ALLAUCH	Excellence Territorial Masculin	2
6313006	PAYS AUBAGNE HB AGGLO.	Honneur Territorial Masculin	2
6313026	ROGNAC VELAUX COUDOUX HB	Excellence Territorial Masculin	2
6313037	CCS HB PORT DE BOUC	Excellence Territorial Masculin	6
6313038	HB CLUB SAINT LOUISIEN	Excellence Territorial Masculin	2
6313040	SALON HB CLUB PROVENCE	Honneur Territorial Masculin	2
6313044	VITROLLES HB	Prénational Féminin et Honneur Territorial Masculin	2 pts pour PNF + 2 pts pour HTM
6313064	HB SIMIANE GRAND VALLAT	Excellence Territorial Masculin	2
6313067	BVHC PEYROLLAIS	Prénational Féminin et Excellence Territorial Masculin	2 pts pour la PNF + 2 pts pour l'ETM
6383008	FREJUS	Prénational Masculin	2
6383045	BEAUSSET CASTELLET VAR HB	Honneur Territorial Masculin	2
6383060	UST ENTENTE GOLFE ST TROPEZ	Prénational Masculin	2
6384015	HBC PERTUIS	Excellence Territorial Masculin	2

Fin de la réunion 16h00